



Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

- **Vœux du Maire**

Les traditionnels Vœux du Maire auront lieu

Vendredi 22 janvier 2016

à 19 heures

à la salle des fêtes

Cette cérémonie sera clôturée par le non moins traditionnel verre de l'amitié.

- **Téléthon 2015**

Cette manifestation, qui a encore connu un réel succès, a permis de collecter 2 014.67 € de fonds en faveur de cette action caritative.

Sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur concours dans l'organisation de cette manifestation (associations, école, maison des jeunes et notre artisan boulanger).

- **Fermeture des services administratifs**

Pour satisfaire aux différentes formations suivies par notre personnel administratif, nous vous informons que nos services seront fermés au public les jeudis et vendredis suivants :

- **28 et 29 janvier 2016**

- **03 et 04 mars 2016**

- **07 et 08 avril 2016**

Vous remerciant par avance de votre compréhension

COMPTE-RENDU DE REUNION **DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le sept décembre deux mille quinze à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Lilia HURÉ, J. CRELIER, Sonia MORET, Laëtitia FAVAUT, Frédérique TARTIER-JACOB et Isabelle JACQUIER et Mrs Fabrice CHEVILLARD, Henri LIEUTET, Renaud SABATIER, Dominique REVILLOT, Jean-François LESSARD et Daniel MOREIL

Absents avec pouvoir : Annick FIEUX pouvoir à D. MOREIL, Christophe BADOT pouvoir à H. LIEUTET

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux élus la possibilité de modifier l'ordre du jour en supprimant les points 4 et 5 faute d'éléments suffisants pour délibérer et en les remplaçant par :

- Urbanisme – SYDESL – Eclairage neuf sur RD906
- Lotissement du Meix Pourcher – Coût des terrains à préciser

Puis il est demandé d'ajouter deux nouveaux points :

- Finances – Don PICARD – Changement de destination
- Finances – Fouilles archéologiques – Coût de présentation aux élèves de primaire

Les élus donnent, à l'unanimité, un avis favorable à ces modifications.

Ordre du Jour

1. Grand Chalon – Avis sur le projet de schéma de mutualisation 2015 – 2020
2. Loi NOTRe – Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
3. Maison des jeunes – Choix du prestataire pour la gestion de l'animation
4. Urbanisme- Urbanisme – SYDESL – Eclairage neuf sur RD906
5. Lotissement du Meix Pourcher – Coût des terrains à préciser
6. Finances – Décision modificative au BP 2015
7. Finances – Travaux sur mure de la Cure par Saint-Loup Patrimoine – Remboursement
8. Finances – Autorisation de financement d'investissement avant vote du BP 2016
9. Finances – Occupation de la salle des fêtes par l'association Tai Chi – Tarification et modalités
10. Association foncière de remembrement de Saint-Loup-de-Varennes – Renouvellement du bureau – Désignation des membres
11. Finances – Don PICARD – Changement de destination
12. Finances – Fouilles archéologiques – Coût de présentation aux élèves de primaire
13. Questions diverses

1. Grand Chalon – Avis sur le projet de schéma de mutualisation 2015 – 2020

Monsieur le Maire précise que ce schéma a été élaboré suite à une obligation légale issue de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, que le Président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services. Cette initiative a pour but de faire chuter les frais de fonctionnement des collectivités suite au désengagement de l'Etat.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de schéma de mutualisation du Grand Chalon pour 2015 – 2020

2. Loi NOTRe – Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire reprend brièvement le projet en précisant que ce document relève de l'article L-5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 33 de la loi NOTRe n° 2015-991 en date du 07 août 2015. Ainsi, le représentant de l'Etat doit établir un schéma départemental de coopération

intercommunale qui prévoit la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, mais également, la rationalisation des périmètres des EPCI FP (par création, transformation ou fusion) et des syndicats de communes et syndicats mixtes existants (suppression, transformation ou fusion).

Le schéma départemental proposé étendrait le territoire du Grand Chalon à 52 communes (au lieu des 38 du moment) regroupant au final 112 385 habitants (au lieu de 105 164 habitants auparavant). En parallèle de cet élargissement, il est prévu la dissolution de plusieurs syndicats dont un seul nous concerne à savoir le syndicat de coopération intercommunale du collège Louis Pasteur de Saint-Rémy (ancien SIVOS).

Par souci de cohérence liée aux différents SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en vigueur sur le secteur élargi et après concertation lors du conseil des maires du 14 novembre 2015, un avis favorable a été donné par le Grand Chalon à ce schéma avec simplement une réserve sur l'intégration des trois communes que sont Saint-Loup-Géanges, Cheilly-lès-Maranges et Sampigny-lès-Maranges dans la mesure où celles-ci ont sollicité leur rattachement à la Communauté de Communes de Beaune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale en émettant simplement une réserve sur l'intégration des trois communes citées pour les raisons évoquées.

3. Maison des Jeunes – Choix du prestataire pour la gestion de l'animation

La commission d'appel d'offres réunie le 27 novembre dernier a étudié l'unique offre reçue laquelle provient de l'IFAC. Il est constaté que celle-ci correspond aux attentes de la collectivité pour ce qui est des activités proposées et de la gestion s'y afférent. Pour ce qui est du coût du marché, il a augmenté de 3 % ce qui porte son montant annuel à 83 955.06 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'IFAC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

4. Urbanisme – Eclairage neuf sur la RD906

Il est rappelé que ces travaux d'éclairage public étaient prévus au BP 2015 mais que seul un accord de principe avait été donné au SYDESL dans l'attente de leur demande de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les travaux d'éclairage neuf sur la RD 906 pour une somme de 381.09 HT entièrement à la charge de la commune.

5. Lotissement du Meix Pourcher – Coût des terrains

Monsieur le Maire revient sur la délibération entérinant le prix de vente des terrains sur le lotissement du Meix Pourcher. Cet acte mériterait d'être précisé tant sur la possibilité de vendre plusieurs terrains à un même et unique propriétaire que sur le prix au m² lorsque deux terrains sont achetés en même temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur la négociation du tarif mais ne se prononce pas sur le taux. Monsieur DEBRAS recontactera le demandeur pour l'informer de cette décision. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil

6. Finances – Décision modificative n° 3 au BP 2015

Depuis 2013, sur demande de la Trésorerie, la collectivité n'amortissait plus les équipements d'éclairage public effectués par le SYDESL. Or, le Trésor Public revient sur cette décision dans la mesure où les biens ont commencé à être amortis et nous demande de régulariser la situation. Ces opérations n'ayant pas été prévues au BP 2015, il convient de réaliser une décision modificative.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 3 au BP 2015.

7. Finances – Travaux sur le mur de la Cure par l'association Saint-Loup Patrimoine – Remboursement

Pour faire suite aux travaux réalisés par l'association Saint-Loup Patrimoine sur le mur de la Cure et sur la porte de l'église, Monsieur le Maire demande à rembourser l'association pour le coût des matériaux utilisés. Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce remboursement.

8. Finances – Autorisation de financement d'investissements avant le vote du BP 2016

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016 et de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur DEBRAS à prendre en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 dans les proportions données.

9. Finances – Occupation de la salle des fêtes par l'association Taï Chi – Tarification et modalités

Monsieur DEBRAS rappelle que le conseil municipal en date du 16 novembre dernier a donné un accord de principe à l'association pour l'occupation de la salle des fêtes. Après étude du planning d'occupation de cette structure, cet enseignement pourrait avoir lieu tous les mercredis soirs de 18 h à 20 h. Pour information, il leur sera précisé les conditions d'occupation de la salle pendant la période de répétition de l'arbre de Noël organisé par l'Amicale du Foyer Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'occupation de la salle des fêtes par l'association de Taï Chi aux jours et heures indiqués, moyennant un forfait annuel de 600 €.

10. Association foncière de remembrement de Saint-Loup-de-Vareennes – Renouvellement du bureau – Désignation des membres

Il est rappelé que les membres de l'association foncière sont nommés pour moitié par la Chambre d'Agriculture et pour moitié par le Conseil Municipal. Ceux-ci doivent être propriétaires de terrain sur le périmètre remembré. Il est proposé de nommer Messieurs CHAMBION Noël, PERRIN-PELLISSIER Roger et PETIT Louis ainsi que Mme COPONAT Liliane.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions.

11. Finances – Don PICARD – Changement de destination

Il est rappelé que le don de Melle PICARD a été imputé en section d'investissement du bp 2015. Or, pour financer le voyage scolaire organisé par l'école, il convient de transférer les fonds nécessaires à cette sortie, sur la section de fonctionnement par une décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 4 présentée.

12. Finances – Fouilles archéologiques – Coût de la présentation aux élèves de primaire

Faute d'éléments suffisants pour approuver le devis présenté par la société EVEHA, les élus décident de reporter leur décision pour un prochain conseil.

COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES

- Commission travaux : Rapporteur H. LIEUTET

Dans le cadre de l'appui technique aux communes, les services du Grand Chalons sont intervenus pour étudier la sécurisation du passage des enfants au travers de la place Julien Chambion en direction du pôle périscolaire.

Lors de cette réunion, un deuxième projet a été étudié : la sécurisation du fossé rue de Vareennes. Il est peu probable que celui-ci aboutisse car le Grand Chalons ne souhaite pas procéder à des busages au sein des villages. Or, notre demande consistait à buser ce fossé pour permettre la mise en place d'un cheminement piéton. A suivre.

- Syndicat Intercommunal des Eaux : Rapporteur H. LIEUTET

Pour 2016, le coût de l'eau sera à la hausse de 3 % et des changements de statuts sont à venir.

M. LESSARD demande si cette augmentation a lieu tous les ans. Il lui est répondu que oui, mais que d'habitude elle n'est que de 2 %, or, au vu des travaux supplémentaires à réaliser sur 2016 pour détecter les fuites sur les réseaux, il a été décidé de passer à 3 %.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Téléthon 2015** : Monsieur MOREIL revient sur la bonne participation des organisateurs et du public, grâce notamment à une météo propice. Les comptes ne sont pas encore arrêtés mais ils devraient confirmer la bonne fréquentation à cette action nationale.

Avant de clôturer la séance, comme évoqué en début de celle-ci, Monsieur le Maire informe les élus de la rencontre qu'il a eue avec les institutrices, sur leur demande, afin d'évoquer les propos tenus à leur rencontre dans le dernier compte rendu de conseil.

Au cours de cette entrevue, certains points ont pu être clarifiés notamment le fait que les programmes scolaires incluent l'éducation civique relative aux cérémonies commémoratives et que les institutrices en respectent la mise en œuvre, à charge pour les parents de participer à ces commémorations ; que l'école est toujours représentée par au moins l'une d'entre elles à chaque cérémonie ; que les institutrices disposaient de toute latitude pour organiser la minute de silence selon les directives académiques, lesquelles indiquaient que ce moment de recueillement ne pouvait impliquer que les élèves de l'école.

Au vu de ces éléments nouveaux et méconnus le jour du Conseil Municipal, les élus admettent une certaine inadaptation de leurs propos.

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un décembre deux mille quinze à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Lilia HURÉ, J. CRELIER, Annick FIEUX, Sonia MORET, Laëtitia FAVAUT, Frédérique TARTIER-JACOB et Isabelle JACQUIER et Mrs Fabrice CHEVILLARD, Christophe BADOT, Henri LIEUTET, Renaud SABATIER, Dominique REVILLOT et Daniel MOREIL

Absents : Jean-François LESSARD

Ordre du Jour

1. Finances – Décision modificative n° 5 - Ajustements
- 2. Supprimé pour cause de transfert de compétence**
3. Urbanisme – Acquisition de terrains pour classement dans la voirie communale
4. ORANGE Antenne Relais – Renouvellement du bail et modifications – Approbation
5. ORANGE Antenne Relais – Accord de principe pour partage avec opérateur FREE mobile
6. Lotissement du Meix Pourcher – Précision sur coût au m²
7. Questions diverses

1. Finances – Décision modificative n° 5 – Ajustements

Monsieur le Maire rappelle que les crédits inscrits au budget 2015 ont été des plus restreints, aussi, en cette fin d'année, quelques ajustements de chapitre s'imposent, notamment en matière de charges de personnel, de charges d'intérêts et de travaux d'éclairage public. Par ailleurs, les travaux de réfection des sols de l'école maternelle n'ont pas été prévus au budget en travaux en régie, aussi, une opération blanche devra également être prise.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 5 au BP 2015.

2. Syndicat Intercommunal des Eaux – Modification des statuts - Approbation

Ce point est supprimé de l'ordre du jour car la collectivité n'a plus compétence en la matière

3. Urbanisme – Acquisitions de terrains pour classement dans la voirie communale

Monsieur le Maire rapporte aux élus que certaines parcelles de propriétaires privés ont été incluses dans la voirie lors de leur création mais les opérations de cession à la collectivité n'ont pas été finalisées. Aussi, demande-t-il aux élus l'autorisation de régulariser la situation auprès du notaire, le coût de l'acte étant entièrement à la charge de la commune. A l'issue, ces acquisitions seront classées dans le domaine public communal. Il s'agit des terrains cadastrés AA 150, AA 151 et AA 153 d'une superficie respective de 13 m², 20 m² et 26 m².

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à acquérir lesdites parcelles pour l'euro symbolique et à les classer dans le domaine public communal à l'issue de leur acquisition.

4. ORANGE Antenne Relais – Renouvellement anticipé du bail et modifications – Approbation

Monsieur le Maire a été sollicité par ORANGE France pour apporter quelques modifications au bail initial relatif à la location de la parcelle communale cadastrée AC 1 sur laquelle est installée leur antenne relais. Ainsi, ORANGE France serait autorisé à sous-louer son équipement à un autre opérateur de téléphonie mobile et la révision du loyer ne porterait plus sur un indice mais sur une augmentation fixe de 1 % par an.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature du nouveau bail.

5. ORANGE Antenne Relais – Accord de principe pour partage avec opérateur FREE Mobile

Dans la mesure où le Conseil Municipal a accepté le nouveau bail de ORANGE France, et notamment la sous-location, Monsieur le Maire sollicite les élus pour accepter la demande d'accueil de FREE Mobile sur l'antenne relais d'ORANGE France.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

6. Lotissement du Meix Pourcher – Précision du coût au m²

Après délibéré, compte-tenu des projections économiques et financières calculées et avancées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 75 € HT le m² pour tout acheteur qui souhaiterait prendre possession de deux lots au cours d'une seule et même opération.

COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES

- Syndicat Intercommunal des Eaux : Rapporteur H. LIEUTET

Le point principalement évoqué concernait la pollution au bentazone détectée dans les puits de captage situés sur Varennes, côté Marnay. Une étude de suivi des eaux souterraines sera mise en œuvre pour déterminer la source de cette contamination pour un coût de 90 000 €. Les résultats de cet examen devraient être connus en juillet-août 2016. Quant au renouvellement du charbon actif à prévoir en 2016 cela représentera une somme de 71 000 €.

- Commission Transport du Grand Chalons : Rapporteur D. MOREIL

Un remaniement du réseau est prévu pour le 04 janvier prochain. Il affectera la ligne 25 qui ne serait plus une ligne régulière aussi, les collégiens de Sevrey et de Lux ne pourront plus rentrer entre midi et deux ce qui explique la grogne des élus de ces deux communes. Le bus à la demande deviendrait prépondérante pour certaines lignes sous utilisées. M. REVILLOT pense qu'effectivement les transports collectifs ne correspondent plus aux besoins du moment sauf peut-être pour les jeunes scolaires.

- Syndicat intercommunal de Coopération du Collège Louis Pasteur : Rapporteur A. FIEUX

La suppression du syndicat suite au projet de schéma départemental de coopération intercommunale est abordée. Jusqu'à présent, les avis recueillis donnent autant de réponses favorables que défavorables au maintien du syndicat. Deux avis sont encore en attente : ceux de Saint-Rémy et de Sevrey.

Un point est fait sur la rentrée scolaire 2015 – 2016 : il s'avère positif puisque la fréquentation est en hausse avec 687 élèves. Le collège Pasteur propose, en plus des sections générales, une section SEGPA et une section en faveur des personnes autistes ou grand psychotiques. A l'issue de ces formations particulières, certains élèves arrivent à réintégrer la filière générale.

Le service de restauration fonctionne bien avec trois services assurés accueillant 470 demi-pensionnaires. Les réussites au brevet sont bonnes avec 90 % d'élèves reçus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **PLUi :** Monsieur DEBRAS informe les élus qu'il sera opérationnel pour le 1^{er} janvier 2018. Jusqu'à présent la concertation pour son élaboration avait été réalisée secteur par secteur afin de mettre en œuvre la première partie de ce document.

Désormais, les élus doivent étudier l'intégration des documents existants dans le PLUi. Une réunion publique pour le secteur sud devrait avoir lieu à Saint-Loup en février 2016.

- Mme JACQUIER demande s'il ne serait pas possible d'équiper le pôle périscolaire d'un ordinateur pour prendre les inscriptions au vu de la fréquentation de plus en plus importante. Monsieur le Maire répond qu'effectivement cela sera prévu au prochain budget, les ordinateurs portables étant désormais peu onéreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

Le Maire

F. DEBRAS



ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD-EST



MA JDC SUR MOBILE

Une application mobile pour la Journée défense et citoyenneté







Pourquoi ?

Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur Journée défense et citoyenneté (JDC), la direction du service national du ministère de la Défense lance une toute nouvelle application pour smartphone.

Cette application mobile permet de faciliter les démarches des jeunes et leur donne des informations utiles relatives à cette journée. Son développement s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique, visant à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

Comment ?

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités. Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- **Retrouver toutes les informations pratiques** sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme...) ;
- **Prendre contact plus facilement** avec les centres du service national dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...) ;
- **Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Faites-le savoir !

Communiquez sur cette application dans votre bulletin d'information, sur vos panneaux d'affichage, site Internet...

Pour plus d'informations, contactez le centre du service national de DIJON

☎ 0380112100 - adresse e-mail : csn-dijon.jdc.fct@intradef.gouv.fr -

www.defense.gouv.fr/jdc



www.defense.gouv.fr/jdc



● **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES**

Depuis janvier 2015, les élus du Grand Chalon réfléchissent ensemble à l'avenir de leur territoire à travers l'élaboration du PLUi. Ce document concerne directement les habitants de l'agglomération puisqu'il fixera les règles générales de construction et d'occupation des sols dans les 37 communes et se substituera à terme aux documents d'urbanisme existants, (plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols, carte communale).

Le PLUi est composé d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui définit les grands objectifs en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'environnement et d'économie, pour les 10 prochaines années.

Afin d'échanger avec la population sur ce projet, les élus du Grand Chalon animeront 5 réunions publiques qui se tiendront dans différents secteurs de l'agglomération.

Calendrier des réunions publiques :

- **Lundi 1^{er} février 2016 à 19h : réunion du secteur Centre urbain à Chalon-sur-Saône** salle Marcel Sembat, petite salle, 1 place Mathias ;
- **Mardi 2 février 2016 à 19h : réunion du secteur Plaine Nord à Virey-le-Grand**, salle Marcel Pagnol, 80 rue du Petit Virey ;
- **Mercredi 3 février 2016 à 19h : réunion du secteur Bresse à Saint-Marcel**, salle Alfred Jarreau, 80 grande rue ;
- **Lundi 8 février 2016 à 19h : réunion du secteur Côte Chalonnaise à Mellecey**, salle des fêtes Zierles, rue de Zierles ;
- **Mercredi 10 février 2016 à 19h : réunion du secteur Plaine Sud à Varennes-le-Grand**, salle Yvonne Sarcey, rue du 8 mai 1845.

